

La ministre Delaunay envisage l'euthanasie des mourants et s'oppose à celle des pigeons

À ma consœur Michèle Delaunay, désormais en charge des personnes âgées, j'adresse mes sincères et très aquitaines félicitations. Des couloirs d'hôpital bordelais aux avenues interdites de stationnement du 8^e arrondissement de Paris, son itinéraire est à proprement parler impeccable.

Cancérologue de son état, le docteur Delaunay a pris position sur la fin de vie des mourants, ce qui est son droit. Abréger les souffrances de gens pour lesquels on ne peut plus rien est un tourment qui occupe légitimement l'esprit de soignants dépassés par la situation extrême de leurs patients. La simple humanité impose alors que la demande de ceux-ci soit reçue, à défaut d'être exécutée, dès lors qu'ils sont en possession des facultés essentielles de la formuler.

Madame Delaunay s'est rangée dans le camp des partisans d'une euthanasie « en conscience », ce qui suppose tout de même que l'on puisse, d'un geste, mettre fin à une existence. Pareille entremise dans le fatum des autres ne peut en aucun cas être abandonnée au simple colloque singulier entre le malade et son médecin, pas plus qu'elle ne peut l'être à des influences familiales dont on devine aisément, le cas échéant, le projet facilitant. Tuer n'est pas anodin quand d'une part la médication de la douleur se révèle de plus en plus performante et quand, d'autre part, les techniques de coma artificiel peuvent soustraire l'agonisant aux stades ultimes, les plus douloureux, de sa maladie. D'où la difficulté, pour la Loi, de trouver raison dans un pareil dilemme

<http://www.michele-delaunay.net/delaunay/non-classe/pour-une-exception-deuthanasie-i>

Ayant laissé la porte ouverte à la discussion de fond, en vérité à celle portant sur les coûts comparés de l'injection d'une ampoule de chlorure de potassium (pas cher) avec celui du soin palliatif prolongé (plus cher), Madame Delaunay s'est intéressée à la prolifération des pigeons dans les espaces publics de la ville de Montaigne. Le sort de ces pauvres bêtes massivement exterminées l'a émue au point qu'elle a plaidé pour que soit interrompu ce massacre conduisant, en un cercle vicieux, à l'hyper-fertilité des survivants. D'où l'idée de piqueter Bordeaux de pigeonniers urbains au cocon desquels la surpopulation des volatiles et par là leur sélection naturelle, épargneraient aux Bordelais le grouillement emplumé qui tant les navre.

<http://www.michele-delaunay.net/delaunay/bordeaux/stop-a-l%E2%80%99euthanasie-des-pigeons-des-solutions-existent>

Henri Tisot eut trouvé là matière à une digression loufoque (on est en plein dedans, non?) sur la dépigeonnisation des villes. Desproges, qui mourut d'un cancer, eut proposé la cinglante mise en perspective comparative de la préservation animale et du raccourcissement légal de la vie des cancéreux au dernier stade.

Parvenu à un âge où ces questions ne sont plus, hélas, une lointaine chimère, je m'interroge sur la possibilité de coupler les pigeonniers concentrationnaires aux mouvoirs pour souffrants dépassé par leur époque. Ainsi le sommeil artificiel des uns serait-il bercé par les roucoulades des autres, aux frais des bien portants, ce qui, au regard de quelques gabegies socio-médicales parfaitement inventoriées et pourtant pérennisées, serait la moindre des choses.

Une co-action entre les ministères de l'Écologie, de la Santé et des Vieux Superfétatoires me semble donc urgente. Comptant sur l'énergie et l'inventivité de ma désormais ministre, je prie pour que les élucubrations énarcoïdes d'un quelconque de ses conseillers n'aboutisse pas, au soir dernier de mon existence, à l'injection mortelle censée me délivrer du mal.

Préférant l'endormissement narcoleptique à la sidération du chlorure, je rappelle à Madame Delaunay que quand on aime, on ne regarde pas à la dépense. Et puis aussi qu'après tout, la mort légalement donnée à nos compatriotes condamnés peut attendre que soient construits un jour les nids d'amour de ses pigeons bordelais.

Dr Alain Dubos